



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Inspecteurs : Moselle

Question écrite n° 7875

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur le fait que l'insuffisance du nombre des inspecteurs du permis de conduire en Moselle est à l'origine de délais d'attente importants pour les candidats à l'examen. Il souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre en la matière.

Texte de la réponse

Reponse. - Au terme de la mise en place des inspecteurs du permis de conduire récemment recrutés et actuellement en cours de formation, il a été décidé d'affecter un inspecteur supplémentaire dans la Moselle au cours du 2^e trimestre 1989, ce qui améliorera la situation des examens de ce département et permettra aux établissements d'enseignement de la conduite de fonctionner dans des conditions satisfaisantes. Ainsi, grâce, d'une part, à l'utilisation optimale du potentiel d'inspecteurs disponible et, d'autre part, à une répartition équitable des places d'examens entre les auto-écoles, toutes les conditions seront réunies pour un bon fonctionnement du service des examens du permis de conduire en Moselle, au bénéfice des établissements d'enseignement de la conduite et des candidats.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7875

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 108